

**Séance du Conseil de Ville  
du 26 septembre 2022, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 17 / 2022**

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. Procès-verbal no 16 du 29 août 2022
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Humayun Ayub, son épouse Mme Yolduz Farzaam Ayub-Abdul Rahim, et leur fils Zayn Ayub
  - M. Fiorentino Pascale
6. Rapport de gestion 2021 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED)
7. Développement du postulat 4.03/22 - "Protéger les sols pour protéger les eaux", PS, M. Christophe Badertscher
8. Développement de la motion interpartis 5.08/22 - "Organiser les autorisations de parcage en ville", M. Pierre Chételat
9. Développement de la motion 5.09/22 - "De l'eau pour tous", UDC, Mme Laurence Studer
10. Développement de la motion 5.10/22 - "Du soutien pour les personnes souhaitant s'engager dans la transition écologique", PS, M. Maël Bourquard
11. Réponse à la question écrite 2.06/22 - "Quid après la déconstruction de la Halle des Expositions en 2025 ?", PLR, M. Michel Friche
12. Divers

## **1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE VILLE**

**Mme Gaëlle Frossard**, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle remercie Mme Nadia Maggay pour son travail dans le cadre du Législatif qui a cessé à fin août. Dans l'attente de son remplacement, Mme Fabienne Beuret assiste aux séances.

A la suite de la conférence de presse de M. Acquaroli, promoteur de l'écoquartier, Mme la Présidente donne lecture de la prise de position du Bureau du Conseil à ce sujet, comme suit :

*A la suite des informations parues dans la presse début septembre, en lien avec la séance du Conseil de Ville de fin août et les attaques verbales lors d'une conférence de presse de M. Acquaroli, promoteur de l'écoquartier, contre deux membres du Conseil de Ville mais aussi plus largement contre le Conseil de Ville comme institution, le Bureau, unanime, s'est dit offusqué. En effet, le Bureau n'admet pas que de tels propos soient tenus et il n'accepte pas que des élu·e·s soient traité·e·s ainsi.*

*Le Bureau rappelle que le Législatif est un espace démocratique de débat. Dans ce cadre, les élu·e·s ont le droit de poser des questions sur tout projet, sur celui-ci en particulier pour lequel, et comme pour d'autres, de l'argent public a été engagé. Soulignant le respect que les élu·e·s sont en droit d'attendre par rapport à leur travail, le Bureau estime le ton et les propos de l'investisseur inadmissibles et les déplore.*

*En conclusion, le Bureau ne tolère pas les propos tenus par l'architecte de l'écoquartier Michel Acquaroli à l'encontre du Législatif delémontain. Il les regrette, les termes utilisés en conférence de presse et relayés dans les médias locaux étant outranciers et méprisant injustement le travail des élu·e·s.*

Mme Frossard salue Mme Hevin Cevik, suppléante du groupe Alternative de gauche, qui siège pour la première fois, et invite les intervenants à s'exprimer à la tribune en face du micro pour assurer le bon enregistrement des débats.

## 2. APPEL

39 membres sont présents.

### **Conseil de Ville**

Mme Gaëlle **Frossard**, présidente, M. Khelaf **Kerkour**, 1<sup>er</sup> vice-président, Mmes Magali **Rohner** et Pauline **Rais**, scrutatrices, M. Pierre **Chételat**.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Marie **Blandino**, Jeanne **Boillat**, Sophie **Chevrey-Schaller**, Jérôme **Corbat**, Laurent **Crevoisier**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Jean-François **Gigon**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Payman **Khandouzi**, Agnès **Maeder**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Claude **Noirjean**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**, Gabriel **Villemin**.

### Sont excusés et remplacés

M. Pierre Brulhart est remplacé par M. Maël **Bourquard**

M. Patrick Claude est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**

M. Pascal Domont est remplacé par M. Pierre Xavier **Meury**

Mme Florine Jardin est remplacée par Mme Zoé **Scrima**

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz est remplacée par M. Ignace **Berret**

M. Célien Milani est remplacé par Mme Hevin **Cevik**

### Sont excusés

MM. Gaëtan Farron, Vincent Nicoulin.

### **Conseil communal**

- Mme Jeanne **Beuret**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Murielle **Macchi-Berdar**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

### **Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Fabienne **Beuret**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

## 3. PROCÈS-VERBAL NO 16 DU 29 AOÛT 2022

Le procès-verbal no 16 du 29 août 2022 est accepté à la majorité évidente.

## 4. QUESTIONS ORALES

**M. Pierre Chételat**, PLR, souhaite savoir pourquoi Delémont doit augmenter ses prix de l'électricité comme les autres fournisseurs, alors qu'au travers de SACEN SA, elle achète cette énergie de façon structurée, ce qui aurait dû garantir une stabilité des prix pour plusieurs années.

**Mme Murielle Macchi-Berdar** rappelle que la crise énergétique est mondiale. SACEN SA a permis depuis 2013 des économies de plusieurs millions de francs dont une partie a été restituée aux clients, grâce à une gestion efficiente assurant des prix justes et transparents. Par ailleurs, si la politique d'achat sur le long terme porte ses fruits, Mme Macchi-Berdar rappelle avoir prévenu que les années 2021 à 2023 seraient difficiles, en raison notamment de la libéralisation du marché de l'électricité. Par cette augmentation des coûts de 20 %, la Ville offre désormais des prix similaires à ceux de la région mais elle soutiendra les consommateurs avec le lissage de fin d'année.

**M. Pierre Chételat** n'est pas satisfait.

**Mme Jeanne Boillat**, PS, souligne que la publication parue dans le *Journal officiel* de juin 2020 relative au permis de l'écoquartier indiquait pour les façades un enduit et du bois couleur gris et beige, ce qui n'est pas réalisé dans la construction des bâtiments. Relevant la vitrine de développement durable représentée par ce quartier, Mme Boillat demande si le Conseil communal a accordé une modification du permis de construire. Si tel n'est pas le cas, quelle démarche entend-il entreprendre pour faire respecter les règles et le permis ?

**M. Damien Chappuis**, maire, rapporte la décision de l'Exécutif de confier ce dossier à la Mairie vu qu'il touche différents départements. Il précise également que lors de la séance précédente, M. Emmanuel Koller avait toute latitude de répondre aux questions techniques. Le Conseil communal a noté que les éléments extérieurs de cette construction ne correspondent pas au permis et il demandera au promoteur de le respecter.

**Mme Jeanne Boillat** est satisfaite.

**M. Michel Friche**, PLR, souhaite savoir où en sont les négociations relatives à la vente des actions de Régiogaz SA.

**Mme Murielle Macchi-Berdar** informe que le Conseil communal a soumis une convention de vente à cette société, avec laquelle il organisera tout prochainement une rencontre. Toutefois, comme la Ville doit s'approvisionner auprès de cette société jusqu'en septembre 2023, elle ne prendra pas le risque de vendre ses actions avant et elle profitera de ce temps pour trouver un terrain d'entente avec les communes affiliées à Régiogaz SA.

**M. Michel Friche** est satisfait.

**M. Laurent Crevoisier**, PS, vu la mise en ligne du nouveau site internet, demande si la Ville mettra prochainement en œuvre sa motion 5.09/19 - "Delémont aussi sur les réseaux sociaux".

**M. Damien Chappuis**, maire, relève l'important travail réalisé par la Chargée de communication pour l'élaboration du nouveau site internet. Pour l'avenir, la volonté existe pour la Ville d'être plus visible sur les réseaux sociaux, par le *Delémont.ch* ou par le site internet. Le dossier suit donc son cours.

**M. Laurent Crevoisier** est satisfait.

**M. Khelif Kerkour**, PDC-JDC, relève que le projet de fitness urbain, demandé par son postulat 4.03/18 - "Pour l'installation d'un Fitness urbain à Delémont", n'est toujours pas concrétisé alors qu'il était à bout touchant en 2020. Le Conseil communal peut-il renseigner sur l'évolution de ce dossier et sur le calendrier de réalisation ?

**M. Claude Schluchter** informe des contacts avec l'entreprise Urbasite, spécialisée dans le domaine. Parmi les sites envisagés antérieurement, le parc urbain a été retenu. Toutefois, les discussions avec les services techniques ont mis en évidence la zone inondable sur laquelle est implanté ce parc. De ce fait, d'entente avec le Service UETP, le terrain du Righi pourrait être retenu pour le fitness urbain et devenir un terrain multisports.

**M. Khelif Kerkour** est satisfait.

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, relève la difficulté de stationner des vélos au nord du Théâtre du Jura. Cela implique en effet de monter sur le trottoir de 20 cm de haut. De plus, l'accès à la zone commerciale se fait par un ascenseur uniquement, ce qui l'interpelle. Elle souhaite donc l'avis du Conseil communal à ce sujet.

**M. Emmanuel Koller** rappelle que ce projet est privé. Le promoteur a souhaité réaliser une entrée principale par le sud (avec accès direct au magasin et au restaurant), à côté de laquelle se trouve un parking pour les deux-roues, accessible par la route de Bâle. Concernant l'ascenseur, en réponse à une intervention du Conseil de Ville, la Commune a contacté la gérance pour assurer son utilisation par les personnes à mobilité réduite et les piétons et pour améliorer sa signalétique. De plus, si le parking à vélos côté nord se situe sur le trottoir, sa largeur de 2.2 m permet de croiser des piétons.

**Mme Magali Rohner** est satisfaite.

**M. Grégoire Monin**, PS, relève qu'en phase de dérèglement climatique, les îlots de chaleur urbains péjorent la qualité de vie en été. Malgré cela, le centre-ville delémontain continue de se bétonner. A son sens, une révision du règlement communal sur les constructions (RCC) s'impose, les prescriptions étant trop orientées densification et insuffisamment adaptées au réchauffement climatique, ce qui autorise la réalisation de projets immobiliers avec des espaces verts insuffisants. Depuis 2019, diverses interventions du Législatif

demandent cette révision, dont le projet a été soumis à la Commission UETP en mars dernier avec une prise de position en avril. Comme le Conseil communal n'a pas été saisi de ce dossier, M. Monin souhaite connaître le calendrier prévu pour cette révision. Le Conseil de Ville statuera-t-il sur ce dossier en 2022 ?

**M. Emmanuel Koller** informe que ce dossier prend du temps vu qu'il tient compte des aspects climatiques mais aussi de la pratique de ces quatre dernières années. Toutefois, au cours de sa séance de juin, la Commission UETP a étudié les remarques faites sur ce dossier et le calendrier suivant est prévu : soumission du RCC au Conseil communal, consultation du Canton, prise en considération de ses remarques et transmission à la Commission UETP puis retour au Conseil communal pour publication. Une fois les oppositions traitées, l'Exécutif soumettra le dossier au Conseil de Ville, probablement à la fin du premier semestre 2023.

**M. Grégoire Monin** est satisfait.

**M. Jean-François Gigon**, PDC-JDC, relève les étalages de marchandises ou les mobiliers de restaurants installés sur les trottoirs, générant des obstacles pour les personnes à mobilité réduite, entre autres. Comme les dispositions légales imposent un passage libre de 1.5 m, M. Gigon demande au Conseil communal si ces règles sont respectées. Quelles démarches entreprendra-t-il pour garantir une utilisation des trottoirs en toute sécurité ?

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que l'espace minimal de 1.5 m découle de la Loi sur la circulation routière et que la Police municipale prête une attention particulière aux obstacles sur les trottoirs lors de la délivrance d'autorisations d'utilisation de la place publique. Des contrôles s'effectuent régulièrement par les agents qui examinent également les doléances des citoyens, concernant les restaurateurs en particulier. Si cette distance devait être intégrée dans la réglementation communale, elle devrait faire l'objet d'une intervention du Conseil de Ville ou d'une proposition du Conseil communal.

**M. Jean-François Gigon** est satisfait.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder**, Alternative de gauche, demande des renseignements sur la labellisation Fair Trade Town que Delémont a obtenue en mai 2021. En quoi consiste-t-elle ?

**Mme Jeanne Beuret** indique que par cette labellisation, la Ville a le devoir de sensibiliser la population, les associations et le personnel communal à l'économie durable et solidaire, par l'organisation annuelle d'une manifestation publique. En 2022, Delémont a profité de la Fête des voisins pour proposer des produits fair trade ou locaux, les textiles étant également présentés. Dernièrement, la Commune a participé à une présentation de BPW (Business & Professional Women) pour présenter ce label, occasion de mettre en avant les commerçants, entreprises et restaurateurs qui agissent en faveur du commerce équitable. Pour Delémont, ce label offre donc une belle visibilité sur les réseaux.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder** est satisfaite.

**M. Pierre Xavier Meury**, PLR, se demande pourquoi l'accès à la plage aux abords du camping est interdit au public depuis très longtemps.

**M. Damien Chappuis**, maire, se renseignera auprès des services communaux et relayera leur réponse.

**M. Pierre Xavier Meury** est partiellement satisfait.

**M. Ignace Berret**, PCSI, saluant le remplacement des ampoules des lampadaires par des led, relève leur trop forte intensité lumineuse, alors que le Conseil de Ville a voté un crédit de quelque Fr. 60'000.- pour diminuer ce type de pollution. Il souhaite connaître la politique de la Ville en matière d'éclairage et de respect de la faune nocturne.

**Mme Murielle Macchi-Berdar** rappelle que le programme *Voie lactée* a permis des économies d'énergie substantielles, par les qualités led et la disposition de lampadaires au bon endroit. En matière d'éclairage public, différents constats émanent de la démarche participative mise en place par la Ville. En effet, la population souhaite du bon sens dans la réduction, consciente que l'extinction complète sera une exception. La Commune est tributaire du droit supérieur, notamment l'Ordonnance de la loi cantonale sur les routes, empêchant une extinction totale. Le dossier est donc en mains cantonales pour modifications légales. De son côté, la Ville a pris les mesures suivantes : réduction de l'intensité de l'éclairage public led de minuit à 6 h du matin, extinction de l'éclairage du Théâtre du Jura et du centre commercial dès 22 h et extinction de l'éclairage de l'église St-Marcel, du Château, de l'ARTsenal, de l'Hôtel du Parlement et du Musée jurassien de minuit à 6 h du matin. Cette fin d'année, seuls quatre sites emblématiques de Delémont seront illuminés par des éclairages de Noël : Hôtel de Ville, église St-Marcel, Château et sapin de la place du Pays catalan.

**M. Ignace Berret** est satisfait.

## 5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

**DECISION :** les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Humayun Ayub, son épouse Mme Yolduz Farzaam Ayub-Abdul Rahim, et leur fils Zayn Ayub
- M. Fiorentino Pascale

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. RAPPORT DE GESTION 2021 DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE DE DELÉMONT (FRED)

**M. Pierre Chételat**, PLR, en sa qualité de président de la CGVC, salue l'excellente tenue des comptes de l'institution, dont l'exercice 2021 atteint un taux de couverture de 116.5 % contre à 111.4 % en 2020, grâce notamment aux placements en bourse. Le rendement s'élève à 6.85 %. La CGVC remercie le comité pour son travail, en particulier MM. Jean Froidevaux, caissier, et Alain Duboux, actuaire, et recommande au Conseil de Ville d'accepter le rapport de gestion 2021 du FRED.

**M. Marc Ribeaud**, PS, relève que le règlement du FRED prévoyait depuis longtemps l'âge de la retraite à 65 ans également pour les femmes, alors que le peuple a accepté cet objet en votation ce 25 septembre seulement, ce que personne n'avait remarqué. De plus, à titre personnel, il informe que sa propre caisse de pensions transmet chaque année à tous ses affiliés un bref compte-rendu relatant la situation de l'institution. Il suggère que le comité du FRED en fasse de même pour ses retraités. M. Ribeaud relève que les rentes n'atteignent pas le 60 % du dernier salaire. Les comptes des salariés actifs augmentent très modestement, à un taux souvent inférieur à celui de l'inflation. Selon lui, l'impôt sur les grandes fortunes de plus de 50 millions de francs pourrait rétablir la situation, outil de production de PME excepté. Ce produit serait utilisé pour compléter les rentes, comme le proposent les jeunes socialistes, même si les chances de succès sont minimes.

**M. Damien Chappuis**, maire, prend note des commentaires de M. Ribeaud et de sa proposition de rapport destiné aux rentières et rentiers du FRED, ce qu'il transmettra à qui de droit.

**DECISION :** le rapport de gestion 2021 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) est accepté par 33 voix, sans avis contraire, avec une abstention.

## 7. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.03/22 - "PROTÉGER LES SOLS POUR PROTÉGER LES EAUX", PS, M. CHRISTOPHE BADERTSCHER

**M. Christophe Badertscher**, PS, indique qu'en Suisse, près de 40 % des sols cultivés s'érodent et s'appauvrissent, évolution encore péjorée par les sécheresses et les orages violents. Cette situation est inquiétante car les sols sont des écosystèmes fondamentaux pour la nature comme pour l'homme. En effet, les sols stockent le CO<sub>2</sub> qu'ils libèrent en cas de dégradation. De plus, ils représentent les supports de cultures et leur dégradation engendre une baisse des rendements et des revenus agricoles, induisant une baisse du taux d'approvisionnement. Finalement, les sols contribuent à la biodiversité et jouent un rôle fondamental de stockage et de filtration des eaux de pluie. Ils sont à la base des processus de recharge des nappes phréatiques.

M. Badertscher estime la sauvegarde des sols prioritaire et le centre de compétence pour les sols créé récemment ne suffira pas à combler le retard pris ces 30 dernières années. Toutefois, il relève le projet *Terre vivante*, créé conjointement par le Canton et la Fondation rurale interjurassienne, qui vise à optimiser les techniques de culture pour préserver les sols et enrayer leur appauvrissement. Ce projet, suivi et mis en œuvre depuis trois ans par des dizaines d'exploitations agricoles, démontre que les agricultrices et agriculteurs sont pleinement conscients des risques découlant d'une dégradation de leur outil de travail. Revenant sur le préavis du Conseil communal indiquant que les discussions portent sur des objectifs de compensation des émissions carbone en lien avec la consommation de gaz fossile, M. Badertscher précise que son postulat va au-delà de la question énergétique et de la compensation, par l'intégration de la protection des sols à la politique communale de protection et de gestion de l'eau. Il invite à réfléchir à la préservation des sols afin de préserver les eaux dans les bassins versants des captages à la Doux, aux sources de Develier ou au puits des Rondez, ce qui assurera une meilleure protection de la biodiversité, une politique de protection du climat moderne et efficace et des rendements agricoles satisfaisants.

**Mme Laurence Studer**, UDC, met en évidence les mesures que les agricultrices et agriculteurs doivent respecter, notamment recouvrir les sols entre une récolte et une nouvelle culture. Selon ses renseignements,

seul un agriculteur delémontain participe au projet *Terre vivante*. Mme Studer regretterait des contraintes supplémentaires et doute qu'une exploitation accepte de participer au projet de la Ville, d'autant que certains domaines s'étendent sur plusieurs localités. A titre d'exemple, elle indique que les contraintes de cette année font perdre quelque Fr. 18'000.- à son exploitation par rapport à 2021.

**M. Khelaf Kerkour**, PDC-JDC, s'il est favorable au but du postulat, relève que la politique agricole est nationale, avec des projets cantonaux cofinancés. Le rajout d'incitations et de contraintes communales deviendrait très complexe et sortirait du cadre actuel de responsabilité d'une commune, créant une distorsion de concurrence avec les communes avoisinantes, les parcelles, les exploitants, sans oublier les coûts. De plus, la politique agricole est en pleine évolution et de nouvelles ordonnances entreront en vigueur en janvier 2023, avec des mesures incitatives pour les techniques culturales, le couvert végétal ou le non-recours au labour. Son groupe invite à accepter ce postulat.

**M. Pierre Xavier Meury**, PLR, relève que le projet *Terre vivante* durera jusqu'en 2024 et que de nombreux éléments et informations doivent encore provenir de ces expériences. M. Meury détaille les différents captages d'eau à Delémont ; très peu de parcelles et donc peu d'exploitations agricoles sont concernées par ce postulat, qui impliquerait des études et des travaux supplémentaires pour les services communaux, voire de faux espoirs pour les agricultrices et agriculteurs. Pour ces raisons, même si l'idée de base est bonne, M. Meury ne souscrit pas au postulat.

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, admettant les propos émis, relève les problèmes d'eau potable ou d'irrigation des sols. A son sens, une gestion des sols agricoles et des forêts doit être menée de façon plus active à Delémont. Le postulat permettra de trouver des intérêts convergents avec les exploitations agricoles intéressées. Elle invite donc à soutenir ce postulat.

**Mme Murielle Macchi-Berdar** informe que les Services industriels sont en contact avec les responsables de *Terre vivante* mais les discussions englobent uniquement le territoire delémontain pour des questions budgétaires. Toutefois, si des agricultrices et agriculteurs sont intéressés alors qu'ils possèdent des terres hors de la commune, les Services industriels s'approcheront de l'agglomération pour une éventuelle poursuite du projet.

**DECISION** : le postulat 4.03/22 - "Protéger les sols pour protéger les eaux", PS, M. Christophe Badertscher, est accepté par 25 voix contre 8, avec 5 abstentions.

8. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERPARTIS 5.08/22 - "ORGANISER LES AUTORISATIONS DE PARCAGE EN VILLE", M. PIERRE CHÉTELAT**

**M. Pierre Chételat**, PLR, présente cette motion interpartis en sa qualité de président de la CGVC. Il invite l'Exécutif à définir la procédure d'attribution des autorisations de parcage en ville et le mode de gestion détaillé. Dans un premier temps, le Conseil communal pourra établir et mettre en œuvre rapidement une directive qui sera testée et, si nécessaire, adaptée avant d'être présentée sous la forme d'un règlement au Conseil de Ville.

**M. Jérôme Corbat**, Alternative de gauche, indique que la Commission de la mairie a également débattu de ce sujet. Concernant la Police municipale en particulier, M. Corbat relève que l'entrée en vigueur des compétences égales entre les Polices cantonale et locale implique pour les agents delémontains de consacrer plus de 30 % de leur temps à la gestion de dossiers pour le bénéfice du ministère public. De plus, la situation de Delémont s'aggrave car les déplacements sur les trottoirs sont devenus difficiles en raison de stationnements illicites, de deux-roues notamment. Ces faits semblent peu importants en comparaison d'actes de violence ou de cambriolage mais ils sont du ressort de la Police municipale. Soutenant la motion, M. Corbat suggère au Conseil communal de porter sa réflexion sur les attentes des partis politiques et de la population, afin que la Ville, et non seulement la Vieille Ville, retrouve une certaine sérénité.

**DECISION** : la motion interpartis 5.08/22 - "Organiser les autorisations de parcage en ville", M. Pierre Chételat, est acceptée par 38 voix.

9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.09/22 - "DE L'EAU POUR TOUS", UDC, MME LAURENCE STUDER**

**Mme Laurence Studer**, UDC, souligne le fonctionnement des fontaines en circuit fermé, ce qui implique une eau non potable. Vu les fortes chaleurs annoncées pour le futur, les fontaines seront peut-être mises à sec. Aussi, vu la qualité de l'eau à Delémont, Mme Studer suggère l'installation de points d'eau, avec un bouton poussoir évitant tout gaspillage. Elle laisse le choix au Conseil communal de déterminer les emplacements dans les différents quartiers de la ville.

**M. Jérôme Corbat**, Alternative de gauche, met en évidence l'importance des fontaines, qui peuvent servir de points de repère à des personnes malvoyantes, et estime inapproprié de les arrêter en été sous prétexte d'économie d'eau. D'autre part, il semblerait que la mise à sec nuise aux fontaines en raison du calcaire qui nécessite d'être en eau pour ne pas s'abîmer.

**DECISION :** la motion 5.09/22 - "De l'eau pour tous", UDC, Mme Laurence Studer, est acceptée par 38 voix, sans avis contraire ni abstention.

**10. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.10/22 - "DU SOUTIEN POUR LES PERSONNES SOUHAITANT S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE", PS, M. MAËL BOURQUARD**

**M. Maël Bourquard**, PS, relevant les nombreuses sources d'informations traitant du dérèglement climatique et des bons gestes à adopter, estime ces thématiques essentielles polluées par des stratégies de marketing et des publicités d'écoblanchiment. Comprendre et apprécier la transition écologique est aujourd'hui primordial et passe par l'information et la formation. M. Bourquard indique avoir participé à une *Conversation carbone*, donnée par les artisans de la transition. Il en retient une documentation fiable et argumentée, accompagnée de liens avec des références concrètes et scientifiques. De plus, des échanges ont lieu avec des personnes de différents milieux et la formation aborde de thématiques touchant la population au quotidien : moyens de transport, voyages, alimentation, énergie. De l'avis de M. Bourquard, la quantité d'informations actuelles rend difficile l'interprétation des bonnes actions et des bons gestes à mettre en place. Finalement, dans les *Conversations carbone*, aucun jugement personnel n'est porté sur les personnes présentes, l'idée étant d'échanger sur des thématiques du quotidien. Un effort collectif doit être fourni et il passe par l'exemplarité de la Ville. Les collectivités publiques ont en effet un rôle fondamental de sensibilisation et d'information de la population aux bonnes pratiques, aux changements d'attitude et de consommation dans le respect des limites planétaires. La mise à disposition du personnel communal de formations aux enjeux écologiques et aux bons comportements à adopter va dans ce sens.

**M. Patrick Frein**, PDC-JDC, s'interroge à plusieurs titres sur cette motion. A son sens, la formation continue pour un employeur, même public, doit avant tout servir à combler un besoin de formation d'un employé pour exercer son activité vu les changements intervenant dans l'environnement de travail. D'autre part, la formation à l'écologie existe pour certaines professions confrontées à cette problématique. Pour d'autres métiers, la formation n'est pas absolument nécessaire mais les titulaires des postes ont la possibilité d'en trouver une parmi les nombreuses offres, s'ils en ressentent l'intérêt. M. Frein estime la population capable de trier les informations. De plus, la formation n'a pas pour rôle de formater les fonctionnaires à des idéaux pas forcément partagés. En outre, si la formation n'est pas obligatoire, elle sera certainement suivie par du personnel déjà convaincu et elle risque de prendre la place de formations plus essentielles, répondant à de réels besoins. Concernant la promotion ou l'animation de formations auprès de la population, M. Frein rappelle les nombreuses activités déjà organisées par la Ville et craint que cette option ne donne la priorité qu'à un seul domaine, alors que d'autres existent, comme la solidarité avec les personnes âgées, handicapées ou en détresse sociale. Finalement, M. Frein s'interroge sur le coût, estimé à quelque Fr. 100'000.- pour une dizaine de collaboratrices et collaborateurs. Aussi, le groupe PDC-JDC estime cette motion superflue, ne répondant pas aux objectifs de formation continue et n'offrant que peu d'impact. Au vu des finances actuelles, il invite à refuser cette motion.

**M. Pierre Xavier Meury**, PLR, est d'avis que les personnes intéressées s'informent déjà sur la transition écologique. De plus, le bénéfice de cette motion est minime.

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, souligne que les formations ne seront pas obligatoires et qu'elles assurent une information sensée sur la transition écologique. A son avis, l'Administration doit accompagner la population dans ce changement et une formation de bonne qualité s'impose. Pour ces raisons, son groupe acceptera la motion.

**M. Jérôme Corbat**, Alternative de gauche, est d'avis que les collectivités doivent se préoccuper de transmettre les connaissances, en particulier en matière d'économie d'énergie. Les récents propos du Conseil fédéral dans ce domaine démontrent clairement un manque de formation et de compréhension en ce qui concerne le gaspillage énergétique. Il soutiendra donc cette motion.

**M. Christophe Badertscher**, PS, estime le green washing bien présent, tout comme la désinformation, notamment depuis les grèves sur le climat. L'Administration et la population doivent apprendre à décoder les informations, d'autant que tous les postes de travail trouvent de l'intérêt à s'informer sur les bilans carbone ou les enjeux écologiques.

**M. Maël Bourquard**, PS, rappelle que la formation a lieu sur une base volontaire. La participation de 20 fonctionnaires atteindrait au plus Fr. 18'000.- alors qu'un montant annuel de Fr. 80'000.- est prévu au budget de la formation en faveur du personnel, montant qui n'a pas été utilisé en totalité ces quatre dernières

années. Par ailleurs, Pro Senectute offre désormais des formations carbone pour les personnes âgées. Finalement, le Conseil communal a l'ambition de transformer le site SAFED en quartier durable, ce qui va parfaitement dans le sens des formations sur ces thématiques. M. Bourquard encourage donc à soutenir sa motion.

**DECISION** : la motion 5.10/22 - "Du soutien pour les personnes souhaitant s'engager dans la transition écologique", PS, M. Maël Bourquard, est acceptée par 23 voix contre 15.

**11. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/22 - "QUID APRÈS LA DÉCONSTRUCTION DE LA HALLE DES EXPOSITIONS EN 2025 ?", PLR, M. MICHEL FRICHE**

**M. Michel Friche**, PLR, est satisfait.

**12. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposées**

- **question écrite 2.08/22** - "Canicules, climatisation, panneaux solaires : climatiser avec de l'électricité renouvelable est-il possible ?", PS, M. Marc Ribeaud ;
- **interpellation 3.02/22** - "Quels outils pour faire respecter les plans et les exigences de la commune ?", PS, Mme Jeanne Boillat ;
- **motion 5.11/22** - "Un plan canopée pour renforcer la présence des arbres en ville", PS, M. Maël Bourquard.

La séance est levée à 20 h 45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

Pour la Chancellerie :

Gaëlle Frossard

Nadia Maggay

Delémont, le 10 octobre 2022